

Article 3 :

Le conservateur des titres immobiliers de la circonscription foncière du Mont Amba est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 14 septembre 2007

Liliane Mpande Mwaba

Ministère des Affaires Foncières

Arrêté ministériel n° 136/CAB/MIN/AFF.FONC/SEC/PKM/2007 du 04 octobre 2007 portant déclaration d'un bien sans Maître et reprise au domaine de l'Etat de la parcelle n° 698 du plan cadastral de la Commune de Limete, 16^e rue, ville de Kinshasa.

Le Ministre des Affaires Foncières,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 80-008 du 08 juillet 1980 ;

Vu l'Ordonnance n° 74-148 du 02 juillet 1974 portant mesures d'exécution de la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime de sûretés ;

Vu l'Ordonnance n° 07/001 du 05 février 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Attendu que le propriétaire de la parcelle sise n° 698 du plan cadastral de la Commune de Limete a quitté le pays depuis deux décennies sans qu'il ne laisse une personne dûment mandatée pour s'occuper de la gestion de son bien immobilier ;

Que présentement ladite parcelle est occupée par des personnes sans titre ni droit qui n'ont pas daigné répondre aux invitations leur adressées par les services compétents soucieux d'avoir des renseignements exacts sur la situation juridique de l'immeuble en cause ;

Considérant que, depuis le départ de son propriétaire, l'Etat congolais n'a perçu aucune taxe ou impôt relatif à cette parcelle, en dépit de son occupation anarchique par des tierces personnes ; ce qui constitue un manque à gagner pour le trésor public, auquel il faut mettre fin en reprenant ladite parcelle pour l'attribuer à des personnes capables de s'acquitter régulièrement de leurs obligations fiscales ;

Vu l'absence au niveau de la conservation foncière du dossier relatif à cette parcelle qui aurait pu renseigner sur la situation juridique exacte ;

Vu le rapport circonstancié y relatif du conservateur des titres immobiliers faisant état de son abandon et de l'absence d'un titre juridiquement valable pour la couvrir.

A R R E T E

Article 1er :

Est déclarée « bien sans maître » et reprise dans le domaine privé de l'Etat, la parcelle n° 698, du plan cadastral de la Commune de Limete, 16^{ème} rue, ville de Kinshasa.

Article 2 :

Sont en conséquence annulés tous contrats ou autres actes d'occupation antérieurs relatifs à la parcelle n° 698 précitée.

Article 3 :

Le conservateur des titres immobiliers de la circonscription foncière du Mont Amba est requis aux fins de :

- a) Recevoir le présent Arrêté en son livre journal d'enregistrement ;
- b) Annuler tous les effets que les dispositions abrogées ont pu produire en ses livres.

Article 4 :

Le présent Arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 04 octobre 2007

Liliane Mpande Mwaba

Arrêté ministériel n° 006/CAB/MIN/AFF.FONC/2009 du 22 janvier 2009 portant nomination et affectation des agents de commandement dans les circonscriptions foncières de Kinshasa.

Le Ministre des Affaires Foncières,

Vu la Constitution, spécialement l'article 93 ;

Vu la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 80-008 du 18 juillet 1980 ;

Vu la Loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant statut du personnel de carrières de services publics de l'Etat, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance Loi n° 82-011 du 19 mars 1982 ;

Vu l'Ordonnance n° 74-148 du 02 juillet 1974 portant mesures d'exécution de la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime de sûretés, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres de Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1^{er} point B, numéro 26 ;

Vu l'Ordonnance n° 08/067 du 26 novembre 2008 portant nomination des Vice-premiers Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres ;

Vu la nécessité de redynamiser le fonctionnement des services ;

Sur proposition du Secrétaire Général aux Affaires Foncières ;

A R R E T E

Article 1er :

Sont nommés et affectés aux fonctions en regard de leurs noms :

I. Circonscription foncière de la Lukunga :

1. Division des titres immobiliers

- Monsieur Léon Lubamba Ngoy : conservateur des titres immobiliers
Matricule : 456363
- Madame Yvette Matula Masaka : Chef de bureau du Personnel
Matricule : 498297
- Monsieur Gracia Kavumvula : Chef de bureau du Domaine
Matricule : 472482

- Monsieur Pascal Katanga : Chef de bureau d'Enregistrement
Matricule : 479414
 - Madame Muvuma Mazana : Chef de bureau du Contentieux
Matricule : 497887
 - Monsieur Ngiaba Bivula : Chef de bureau à la Taxation
Matricule : 472457
2. Division du cadastre
- Monsieur Nyembo Bin Lumbu : Chef de division du cadastre
Matricule : 472244
 - Monsieur Kilangalanga : Chef de bureau du Personnel
Matricule :
 - Monsieur Kabuya Lukusa : Chef de bureau à la Documentation
Matricule : 442182
 - Monsieur Kyakimwe Kerereto : Chef de bureau technique
Matricule : 467740
 - Monsieur Ntualeno Tampi : Chef de bureau de fiscalité
Matricule : 472243

II. Circonscription foncière de Mont Amba :

1. Division des titres immobiliers
- Monsieur Jean Aimé Lundi Gayemba : Conservateur des titres immobiliers
Matricule : 442202
 - Monsieur Wembo : Chef de bureau du Personnel
Matricule :
 - Monsieur Bona : Chef de bureau du Domaine
Matricule :
 - Monsieur Malangu Ntambwe : Chef de bureau d'Enregistrement
Matricule : 440675
 - Monsieur Lumbu Mulamva : Chef de bureau du Contentieux
Matricule : 504062
 - Monsieur Jacques Nkongolo Ngongo : Chef de bureau à la Taxation
Matricule : 483496
2. Division du cadastre
- Monsieur Kabamba Kasambwe : Chef de division du cadastre
Matricule : 151422
 - Monsieur Nsimba Luvuvadio : Chef de bureau du Personnel
Matricule : 497855
 - Monsieur Kazadi Mpoyi : Chef de bureau à la Documentation
Matricule : 473301
 - Monsieur Michel Kiaki Kongo : Chef de bureau technique
Matricule : 472298
 - Madame Panzu Vangu : Chef de bureau de fiscalité
Matricule : 472298

III. Circonscription foncière de la Funa :

1. Division des titres immobiliers
- Madame Mburugu Ntakwindja : Conservateur des titres immobiliers
Matricule : 406091
 - Madame Nguizani Nsekama : Chef de bureau du Personnel
Matricule : 151127
 - Monsieur Makambu Diten : Chef de bureau du Domaine
Matricule : 278351
 - Monsieur Ntenta Tshitambile : Chef de bureau d'Enregistrement
Matricule : 440677
 - Monsieur Nkole Badinengani : Chef de bureau du Contentieux
Matricule : 472440
 - Madame Luishi Katunda : Chef de bureau à la Taxation
Matricule :
2. Division du cadastre
- Madame Riba Riba Josiane : Chef de division du cadastre
Matricule : 442585
 - Monsieur Ngwala Munsansi : Chef de bureau du Personnel
Matricule : 151073
 - Monsieur Kiwezi Ngwama : Chef de bureau à la Documentation
Matricule : 472276
 - Monsieur Nkongolo Kapuku : Chef de bureau technique
Matricule : 471952
 - Monsieur Léon Makizaila Dibanza : Chef de bureau de fiscalité
Matricule : 472279
3. Circonscription foncière de Mont-Ngafula :
1. Division des titres immobiliers
- Madame Bambi Mbongo : Conservateur des titres immobiliers
Matricule : 281691
 - Monsieur Nyembo Dieudonné : Chef de bureau du Personnel
Matricule :
 - Monsieur Ebembe Eyulomene : Chef de bureau du Domaine
Matricule : 230351
 - Monsieur Wayikwa M'Vibudula : Chef de bureau d'Enregistrement
Matricule : 440682
 - Monsieur Nsiala Nyelo : Chef de bureau du Contentieux
Grade :
Matricule :
 - Monsieur Ahombi Nyimbo : Chef de bureau à la Taxation
Matricule : 571959

2. Division du cadastre
 - Monsieur Shimba Walther : Chef de division du cadastre
Matricule : 440679
 - Monsieur Yamaini : Chef de bureau du Personnel
Matricule :
 - Monsieur Kongolo Baluba Alain : Chef de bureau à la Documentation
Matricule : 480930
 - Monsieur Kalhohali Mutawa : Chef de bureau technique
Matricule : 526113
 - Monsieur Makandu Ngu : Chef de bureau de fiscalité
Matricule : 442204

3. *Circonscription foncière de la Tshangu :*

1. Division des titres immobiliers
 - Madame Makamba Mbongo Sylvie : Conservateur des titres immobiliers
Matricule : 483315
 - Monsieur Omande Babengwa : Chef de bureau du Personnel
Matricule : 498293
 - Monsieur Bope Mikobi : Chef de bureau du Domaine
Matricule : 504108
 - Monsieur Bohika Nkumu : Chef de bureau d'Enregistrement
Matricule : 281703
 - Monsieur Kalombo wa Kalombo : Chef de bureau du Contentieux
Matricule :
 - Monsieur Lotengo Okundji : Chef de bureau à la Taxation
Matricule : 440699

2. Division du cadastre
 - Monsieur Bahwere Kasereka : Chef de division du cadastre
Matricule : 467596
 - Monsieur Nalembu : Chef de bureau du Personnel
Matricule :
 - Monsieur Willy Ngolo Masieta : Chef de bureau à la Documentation
Matricule : 528152
 - Monsieur Emeke Bontamba : Chef de bureau technique
Matricule :
 - Monsieur Kombe : Chef de bureau de fiscalité
Matricule :

3. *Circonscription foncière de N'Sele-Maluku*

1. Division des titres immobiliers
 - Monsieur Zelo Yemueni : Conservateur des titres immobiliers
Matricule : 393537
 - Monsieur Lwambo Basolo : Chef de bureau du Personnel
Matricule : 440944

- Monsieur Mwamba Kayaya : Chef de bureau du Domaine
Matricule : 178960
- Monsieur Bongwe Ipoma : Chef de bureau d'Enregistrement
Matricule : 463722
- Monsieur Efolu Mbokenye : Chef de bureau de Contentieux
Matricule : 471953
- Monsieur Cherida Mukenge Kasongo : Chef de bureau à la Taxation et Recouvrement
Matricule :

a. Division du cadastre

- Monsieur Datshi Mangubu : Chef de division du cadastre
Matricule 442178
- Monsieur Mobaba Afondoko Chef de bureau du Personnel
Matricule : 426935
- Monsieur Willy Musuele : Chef de bureau à la Documentation
Matricule :
- Monsieur Ifomba Nkamba : Chef de bureau technique
Matricule : 410238
- Monsieur Diakiadi Mambu : Chef de bureau de fiscalité
Matricule : 497860

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire général aux Affaires Foncières est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 22 janvier 2009

Kisimba Ngoy Maj